



Présence physique signature prêt étudiant ???

Par **MathieuMontreal**, le **30/04/2013** à **00:55**

Bonjour,rrnrnje suis français actuellement installé à Montréal dans le cadre d'une année de césure.rnrnJe compte reprendre mes études en France en septembre 2013 et envisage pour cela de contracter un prêt étudiant.rnrnDois-je être physiquement présent devant mon banquier pour signer le contrat ou puis-je le faire via un envoi par courrier ?rnrnCela m'ennuierait vraiment de devoir écourter mon séjour juste pour une signature. rnrnMerci pour vos réponses.rnrnCordialement,rnMathieu

Par **trichat**, le **01/05/2013** à **11:17**

Bonjour,rrnrnVotre présence n'est pas obligatoire pour signer une demande de prêt étudiant. Vous pouvez le faire par échange de courrier. Mais il y a des formalités liées au délai de rétractation qui doivent obligatoirement être respectées, donc allongées compte tenu des délais postaux plus longs entre Canada et France.rnrnLe plus simple serait peut-être de donner un mandat de représentation à vos parents ou un proche majeur.rnrnCordialement.